

Rapport des vérificateurs des comptes de l'Association Detalink pour l'exercice 2005

Conformément au mandat qui nous a été confié par l'Assemblée Générale du 20 juin 2005, les vérificateurs des comptes se sont réunis en date du mercredi 10 mai 2006.

Les participants à cette séance qui a eu lieu à Luins, au domicile de Jacques Hammerli étaient :

les vérificateurs : Sylvain Depraz et Daniel Paul (suppléant de M. Grandchamp)

les membres du Comité de Detalink : Jacques Hammerli et Pierre-Yves Rochat.

Nous avons procédé au contrôle détaillé de tous les soldes d'ouverture et de clôture ainsi qu'à la vérification des écritures par pointage des pièces comptables, en particulier pour les montants les plus importants.

Pierre-Yves Rochat a répondu à toutes nos questions, il a présenté toutes les pièces comptables demandées. Nous tenons à le remercier pour l'excellent travail de comptabilité, ainsi que pour son dévouement tout au long de l'année.

Jacques Hämmerli, qui avait procédé à un contrôle préalable des comptes avec Charles Riolo, a également apporté des renseignements utiles à notre travail de vérification. Nous tenons à remercier vivement ces deux membres du Comité pour leur contribution.

Nous avons trouvé que les comptes étaient tenus correctement, que les écritures et les soldes correspondaient aux pièces comptables. Les comptes sont donc conformes aux statuts et aux dispositions légales.

Le compte d'exploitation présente un solde positif de CHF 1155.40 après :

- un amortissement d'un montant de CHF 4000.00 de la dette envers le fondateur de l'Association Detalink, Gilbert Cujean
- la comptabilisation d'une perte sur débiteur de CHF 3000.00 (dépréciation du stock de matériel entreposé chez Graphic Import à Lomé)

En conclusion, nous invitons l'Assemblée générale à approuver les comptes annuels qui lui sont soumis et à en donner décharge au Comité.

Luins, le 10 mai 2006

Les vérificateurs :

Sylvain Depraz

Daniel Paul